



**HAL**  
open science

## Partage des activités parentales : les inégalités perdurent

Carole Brugeilles, Pascal Sebille

► **To cite this version:**

Carole Brugeilles, Pascal Sebille. Partage des activités parentales : les inégalités perdurent. Politiques sociales et familiales, 2011, 103, pp.17-32. halshs-00490521

**HAL Id: halshs-00490521**

**<https://shs.hal.science/halshs-00490521>**

Submitted on 9 Jun 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Partage des activités parentales : les inégalités perdurent

Carole Brugeilles  
Pascal Sebille

Université Paris Ouest Nanterre. Centre de recherche  
Populations et Sociétés.

**Mots-clés :** Parentalité – Rapports sociaux de sexe – Partage des tâches.

*Le partage des activités parentales de soins et d'éducation des enfants est au cœur des problématiques sur l'égalité entre les hommes et les femmes et sur la transmission intergénérationnelle des comportements sexués. La participation des mères et des pères selon la nature des tâches réalisées (habillage, aide aux devoirs, accompagnement, coucher, loisirs), ainsi que son évolution en quelques années, sont analysées grâce à deux vagues de l'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles réalisées en 2005 et 2008 par l'Institut national d'études démographiques. Dans un premier temps, l'analyse comparée entre les deux dates permet de dresser un panorama de l'évolution des implications paternelles et maternelles, notamment grâce à un « suivi » des couples parentaux au cours de la période. Dans un second temps, les raisons des changements sont étudiées. L'activité professionnelle des femmes et ses transformations au fil des années apparaissent primordiales pour la redéfinition du partage des activités, mais elle résulte aussi d'autres caractéristiques sociodémographiques de la famille et du couple.*

Malgré de nombreux discours sur l'évolution de la participation des pères et des mères aux tâches parentales en France, le maintien des inégalités persiste. Qu'elles s'intéressent au partage des activités domestiques ou parentales, ou à l'attention et aux soins qui sont portés par chaque parent aux enfants, les recherches sont nombreuses et unanimes : les mères assument toujours une large part de ces activités (Brousse, 1999 ; Barrère-Maurisson, 2001 ; Barrère-Maurisson et Rivier, 2002 ; Méda *et al.*, 2004 ; Puech, 2005 ; Bauer, 2007 ; Bustreel, 2007 ; Coulon et Cresson, 2007). Ce partage renvoie à deux principaux enjeux : le premier relève de la place des hommes et des femmes, de leurs possibilités d'investissement et de réalisation dans les sphères publiques et privées ; le second de la socialisation et de la transmission aux enfants de schémas de comportements et de modèles sexués (Rouyer et Zauche-Gaudron, 2006 ; Dafflon Nouvelle, 2006).

L'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles 2005 (ERFI) (encadré p. 18) a contribué à cette connaissance en s'intéressant aux relations de genre observées entre les conjoints (Cosio-Zavala et Sebille, 2009), à l'organisation des tâches domestiques et parentales au sein des couples, notamment au travers d'une spécialisation entre les conjoints (Bauer, 2007 ; Solaz, 2009), et aux discours qui sont attachés à ces pratiques (Régnier-Loilier et Guisse, 2009). L'analyse de la répartition des activités parentales a confirmé la part prépondérante de la participation maternelle et a montré les facteurs explicatifs de l'implication des pères (Brugeilles et Sebille, 2009 a et b). Alors que la nature des tâches est apparue très discriminante, les pères s'investissant davantage dans les tâches moins contraintes et renvoyant à des activités moins tournées vers la gestion domestique (loisirs, coucher, accompagnement lors des trajets), la composition de la fratrie, selon le nombre d'enfants, leur sexe et leur âge s'est imposée comme un déterminant majeur de la participation paternelle, notamment pour certaines activités répondant à des modèles de transmission (loisirs) et/ou à des soins (l'habillage). Ainsi, les pères se mobilisent plus lorsqu'ils ont un enfant unique, modulent leur participation selon le sexe de l'enfant et se désengagent volontiers lorsque les enfants sont plus âgés et autonomes. Enfin, la répartition des tâches entre les conjoints apparaît fortement dépendante de différents rapports sociaux entre les parents : dotation scolaire, âge, participation aux revenus du ménage, caractéristiques de l'emploi.

Qu'en est-il après quelques années ? Le partage parental des activités d'éducation et de soin des enfants évolue-t-il au cours du temps, alors même que les enfants grandissent et qu'une naissance peut intervenir ? Si la répartition entre les parents dépend de la nature des tâches, il convient d'estimer si l'évolution est identique selon les tâches considérées et si les ressorts en sont semblables. Une deuxième vague de l'enquête ERFI, réalisée en 2008,

## L'enquête longitudinale ERFI

L'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles (ERFI) représente le volet français de l'enquête européenne *Generations and Gender Survey*. Une vingtaine de pays participent à ce programme international d'enquêtes comparatives *Generations and Gender Programme* (GGP), régi par un même protocole d'enquête initié par la Commission économique européenne des Nations Unies. Un échantillon initial de 10 000 personnes est enquêté à trois reprises sur six ans à partir d'un questionnaire commun. Les données analysées dans cet article proviennent des deux premières vagues de l'enquête ERFI réalisées par l'Institut national d'études démographiques en France en 2005 et 2008.

### Les couples étudiés

Les pères et les mères qui figurent dans l'analyse sont ceux qui, présents en 2005, sont demeurés dans l'échantillon de 2008. Seuls les couples toujours coresidents, avec au moins un enfant âgé de moins de 14 ans, ont été retenus. De même, afin de disposer de situations familiales homogènes, seuls les répondants ayant eu leur(s) enfant(s) avec leur partenaire actuel figurent dans la population étudiée ; 923 répondent à ces critères en 2008 (annexe p. 32). Seuls 586 couples ont été étudiés dans le cas de l'activité d'encadrement de l'aide aux devoirs, puisque seuls sont considérés les ménages qui comptent au moins un enfant âgé de 6 ans et plus. L'attrition entre les deux vagues d'enquête et l'absence d'effectifs suffisants pour la construction de sous-populations sont en partie responsables de l'absence de certaines variables explicatives dans l'analyse (temps de travail des parents, emploi du temps...). En revanche, l'utilisation d'une pondération a permis de respecter l'échantillon initial sans que l'attrition n'en affecte la structure (Régnier-Loilier, 2009).

Les analyses comparatives entre les deux dates portent sur les mêmes effectifs (923 couples). Les couples aux arrangements « traditionnels » ou « égalitaires » sont identifiés en 2005 pour chaque tâche. Au sein des couples, l'évolution de l'implication des mères et des pères est considérée à partir de la situation de 2005.

Les couples dans lesquels une tierce personne prend en charge l'activité ont été exclus afin de concentrer l'analyse sur l'implication respective des mères et des pères.

### Les tâches parentales dans l'enquête

Cinq activités parentales sont présentes dans l'analyse : « Habiller les enfants ou vérifier qu'ils sont bien habillés », « Mettre les enfants au lit (ou vérifier qu'ils vont se coucher) », « Jouer avec les enfants et/ou participer à leurs activités de loisirs », « Aider les enfants à faire leurs devoirs », « Emmener-aller chercher les enfants à l'école, la crèche, chez l'assistante maternelle ou à leurs activités ». Neuf modalités de réponse permettent au répondant d'estimer son implication et celle de son conjoint pour chacune des activités : « Toujours moi », « Le plus souvent moi », « Autant moi que mon conjoint », « Le plus souvent mon conjoint », « Toujours mon conjoint », « Toujours ou le plus souvent d'autres membres du ménage », « Toujours ou le plus souvent quelqu'un ne faisant pas partie du ménage », « Les enfants eux-mêmes », « N'est pas concerné ». Pour chaque activité, à partir de ces déclarations et du sexe d'Ego, cinq modalités de partage des tâches permettent de qualifier la participation des parents aux tâches considérées : « Plutôt la mère », « Égalité entre les deux parents », « Plutôt le père », « Les enfants eux-mêmes », « Non concerné ». L'implication des pères et des mères à ces tâches parentales est estimée pour l'ensemble de la fratrie, sans distinction d'un enfant à un autre. Ainsi, plus que la prise en charge par les parents de chacun des enfants, c'est ici l'implication des pères et des mères auprès de l'ensemble des enfants qui est évaluée.

Entre 2005 et 2008, les questions posées sur le partage des tâches parentales sont identiques. Si, avec l'âge croissant des enfants entre les deux enquêtes, la nature des tâches peut évoluer, la définition large du champ de chacune de ces activités permet à ces questions de demeurer pertinentes pour les deux vagues d'enquête (voir l'intitulé des questions en annexe p. 32).

permet, à partir du suivi de couples interrogés en 2005, de comparer les comportements des parents en matière de partage des tâches parentales, tout en considérant l'évolution des caractéristiques des enfants et des parents. Deux principaux modèles de partage parental ont émergé lors de l'étude de l'enquête de 2005 : le premier modèle distinguait des couples aux arrangements dits « traditionnels » où le partage des tâches entre les deux parents apparaît inégalitaire, les pères s'investissant moins que les mères qui assument la grande partie des tâches ; le second modèle aux arrangements « plus égalitaires » regroupait des couples où le partage des tâches est mieux réparti entre les parents, les pères s'investissant au moins autant que les mères. Cette distinction entre couples « traditionnels » et couples « égalitaires » n'apparaissait cependant pas identique pour toutes les tâches parentales. Alors que certains couples pouvaient, par exemple, faire preuve d'une prise en charge partagée pour

l'accompagnement des enfants à l'école, à des activités périscolaires, ou pour le coucher, pour d'autres tâches telles que l'habillage ou l'encadrement des devoirs, les mères assumaient la majorité du travail. Ainsi, les investissements maternel et paternel se modulaient au sein des couples selon la nature des tâches parentales, alors même que rares étaient les couples où le père assumait seul ou majoritairement les activités.

Si cette seule distinction entre deux catégories de couples aux arrangements « traditionnels », d'une part, et aux arrangements « égalitaires », d'autre part, semble sommaire, elle reflète la très grande majorité des situations et permet d'étudier l'évolution du partage des activités entre les conjoints au sein des couples, et ce pour chacune des tâches parentales : l'habillage, l'encadrement des devoirs scolaires, l'accompagnement à la crèche, à l'école ou à des activités périscolaires, le coucher et les loisirs.

Cet article, en deux parties, s'attache à mettre en évidence les changements entre 2005 et 2008 dans la répartition des tâches parentales. Dans un premier temps, l'analyse comparée entre les deux dates permet de dresser un panorama de l'évolution des implications paternelles et maternelles dans les activités de soins et d'éducation des enfants. Une attention particulière est portée aux modifications survenues au sein de chaque type de ménage : couples aux arrangements « traditionnels », d'une part, et couples aux arrangements plus « égalitaires », d'autre part. Dans un second temps, les raisons de ces changements au sein des couples sont étudiées. Les facteurs susceptibles de favoriser ou de freiner l'évolution de l'investissement parental sont analysés pour chaque type de ménage. Cette seconde étape permet d'apporter des éléments explicatifs à la redéfinition du partage des activités parentales au sein des couples.

### Les mères toujours aux avant-postes malgré des enfants plus autonomes

La comparaison des situations entre 2005 et 2008 ne montre pas de révolution dans l'organisation du partage des tâches parentales (1). Alors que les enfants sont plus âgés, que la composition de la famille peut avoir changé avec l'arrivée d'un nouvel enfant et que les trajectoires professionnelles des parents peuvent connaître des évolutions, les mères demeurent les « actrices principales » des activités parentales (graphiques 1 a et 1 b, p. 20). C'est d'autant plus vrai pour les tâches quotidiennes « contraintes », celles qui s'apparentent le plus à des activités domestiques et qui ont un caractère obligatoire (s'habiller, encadrer les devoirs). En revanche, dans les activités orientées vers les sphères sociales et géographiques extérieures à la famille ou dans les activités plus ludiques et plus affectives, les pères s'investissent plus (les loisirs, le coucher, l'accompagnement) ; moins « contraintes », ces activités sont importantes pour le développement et l'épanouissement de l'enfant (Kellerhals *et al.*, 1982 ; Bergonnier-Dupuy, 1999 ; Ferrand, 2001 et 2004). Cependant, quelle que soit l'activité, les pères sont rarement en première ligne comme « acteurs exclusifs ».

Certes, entre 2005 et 2008, les fratries ont changé. Plus âgées, mais pour la plupart dénuées de l'arrivée d'un nouvel enfant, elles semblent plus autonomes pour certaines tâches que les enfants assument plus fréquemment sans l'aide des parents (l'habillage, le coucher, l'accompagnement). Cette autonomie semble profiter davantage aux mères : leur prise

en charge à titre « principal » ou en association avec le père s'allège. Seules deux activités semblent échapper à cette logique : les devoirs scolaires où le surcroît de partage égalitaire semble résulter d'une mobilisation des compétences parentales liée à la réussite scolaire ; les loisirs, activité qui demeure la mieux partagée et dont le caractère familial s'affirme.

Si les déclarations des hommes et des femmes montrent des évolutions le plus souvent concordantes, elles donnent cependant une image sensiblement différente du partage des activités parentales : chacun valorise son propre rôle et les hommes déclarent plus souvent un partage égalitaire des tâches en 2005 comme en 2008 (Brugeilles et Sebillé, 2009 b et 2010). Il est probable que les contours fixés par les femmes soient plus vastes, incluant des activités jugées périphériques par les hommes ou comprenant la charge mentale que représente l'organisation de la vie quotidienne des enfants (Ferrand, 2001 ; Méda, 2001). Au-delà des questions de définitions, les réponses renvoient à l'adhésion à différentes normes qui coexistent actuellement sur les rôles parentaux et la paternité (Castelain-Meunier, 2002 ; Quéniart, 2002). La représentation de « soi pour soi et pour les autres », l'expression « des résistances des hommes et des réticences des femmes » face à l'égalité des rôles parentaux (Ferrand, 2005), ainsi que l'attachement à des schémas plus ou moins égalitaires entre les sexes, s'expriment dans ces écarts de déclarations entre les hommes et les femmes (Régner-Loilier et Guisse, 2009 ; Solaz, 2009).

### Couples « égalitaires » versus couples « traditionnels »

L'étude de 2008 sur le partage des tâches au sein des couples souligne combien la répartition des activités parentales offre un panorama peu différent de 2005. Reste à analyser au sein des couples « égalitaires » et « traditionnels » comment se sont modulés les investissements maternels et paternels selon les tâches. L'identification des couples sous les appellations « égalitaires » et « traditionnels » paraît simplificatrice ; elle reflète cependant les modalités d'organisation de la très grande majorité des couples. Les premiers regroupent principalement les couples au sein desquels les deux parents se partagent à égalité les activités. Y ont été ajoutés ceux où le père est le principal acteur. Si l'intégration de ces ménages aux couples aux « arrangements égalitaires » peut être source de confusion, la plus forte volatilité des réponses quant à ces situations et leur proximité avec celle du partage

(1) Dans un premier temps, l'analyse du partage des tâches parentales a été réalisée en 2008 sans référence à la situation de 2005. Cette première approche a permis de confirmer que, pour l'ensemble des couples, aucune évolution majeure dans le partage des tâches parentales n'était apparue.

égalitaire dans l'échelle des déclarations tendent à rapprocher ces situations de prise en charge des enfants par les pères de celles où les pères et les mères se partagent les activités. Les couples aux arrangements « traditionnels » regroupent, quant à eux, sans équivoque, les situations où les mères prennent majoritairement en charge l'activité. L'étude de l'évolution des situations de partage entre 2005 et 2008 porte ainsi sur la part relative des pères et des mères dans l'investissement que les deux parents mobilisent dans chaque activité : y a-t-il *statu quo* ou changement dans la répartition entre les pères et les mères ?

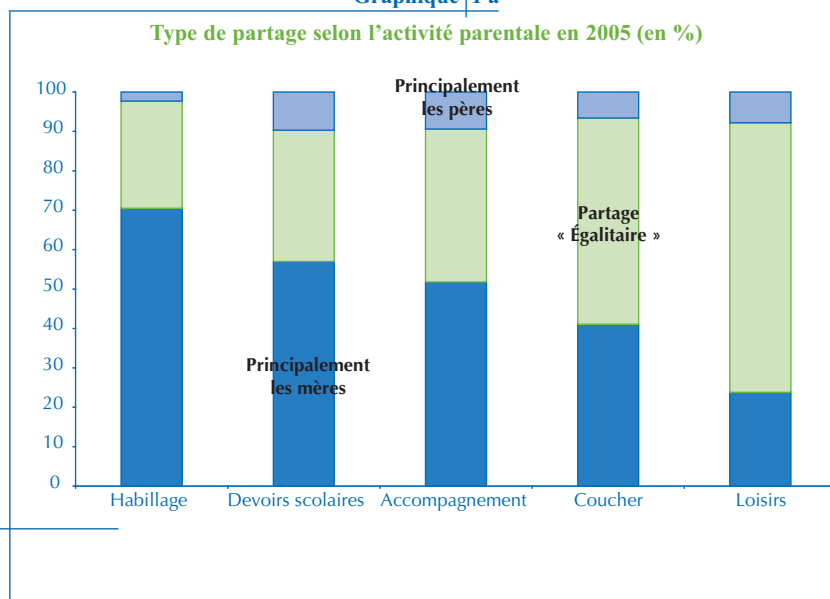
L'évolution du partage des tâches parentales présente deux possibilités pour chaque type de couple :

- dans les couples répondant à un schéma « traditionnel » en 2005, on observe soit une évolution orientée vers une plus grande participation des pères dans le partage des tâches parentales en 2008, soit un maintien de la situation initiale. Dans le premier cas, le père participe autant ou plus que la mère en 2008 ; le ménage a donc évolué vers un arrangement égalitaire. Dans le second cas, c'est la mère qui assume toujours la majorité du travail, ou alors le travail est pris en charge par une tierce personne ou par l'enfant lui-même. La part des pères au regard de celle des mères demeure inchangée ; le père reste en retrait ;

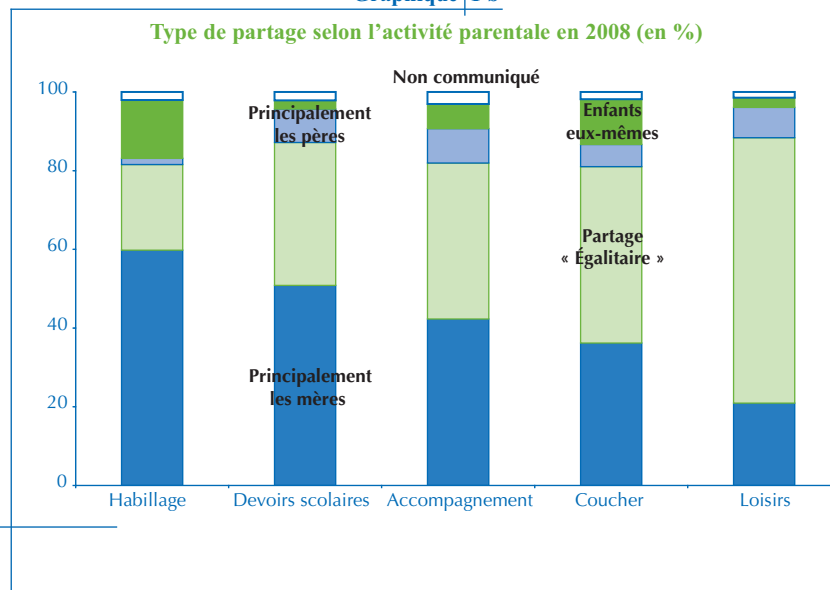
celle des mères demeure inchangée ; le père reste en retrait ;

- dans les couples caractérisés par un schéma « égalitaire » en 2005, on observe soit une évolution orientée vers une diminution de la place de la participation des pères par rapport à celle des mères en 2008, soit un maintien du partage initial. Dans la première situation, les mères prennent une part plus importante du travail en 2008. Cela ne signifie pas pour autant que le temps consacré par les mères à ces activités ait augmenté, mais bien que, désormais, elles s'investissent plus que leur conjoint. Une tierce personne ou les enfants eux-mêmes peuvent, en partie, assumer ces tâches. Dans la seconde situation, le partage de l'activité parentale reste fondé sur une prise en charge égalitaire entre les pères et les mères, qu'une tierce personne ou les enfants eux-mêmes y participent ou non.

Graphique 1 a



Graphique 1 b



(2) Le partage des tâches est ici appréhendé en suivant l'évolution entre 2005 et 2008, couple par couple, de la répartition des activités entre les pères et les mères.



montre que, pour la majorité d'entre eux, le maintien de l'arrangement entre parents établi en 2005 prédomine. Une exception apparaît cependant pour l'habillement (graphique 2 a, p. 22). Pour cette activité féminine par excellence, relevant de la gestion du linge, de la propreté et de l'hygiène mais aussi de la transmission de codes sociaux esthétiques par le choix de la tenue, les pères y prennent encore moins de place en 2008 (3). Si, dans les couples « traditionnels », rares sont les pères qui se sont plus mobilisés, dans les couples « égalitaires » certes moins nombreux, les pères se sont majoritairement désengagés. Si l'habillement dont la prise en charge était principalement maternelle se féminise, les loisirs, activité la plus mixte, qui participe à la « fabrication sexuée des goûts » (Octobre, 2005), relèvent de logiques complètement opposées. En effet, pour les loisirs, on observe un surcroît de participation des pères avec le temps (graphique 2 b, p. 22) : ceux auparavant investis le demeurent au même titre que les mères, ceux qui étaient en retrait sont plus mobilisés en 2008. On constate ainsi l'importance de la nature même des activités parentales, d'une part, et des situations initiales de partage des tâches entre les couples « traditionnels » ou les couples « égalitaires », d'autre part. Concernant l'aide aux devoirs, l'accompagnement des enfants à leurs différents lieux de vie ou le coucher, l'évolution des implications maternelle et paternelle apparaît similaire (graphiques 2 c, 2 d, 2 e, p. 22). Pour les couples « traditionnels », un tiers des hommes prennent en charge, en 2008, une part du « travail » supérieure à celle de 2005. Cette redistribution peut résulter de l'évolution des contraintes familiales (nombre d'enfants, etc.), des caractéristiques parentales (activité professionnelle par exemple) ou de la nature des tâches. L'aide au devoir est à cet égard révélatrice : les pères se mobilisent davantage pour cette tâche parentale. Avec l'élévation du niveau scolaire, l'augmentation de la charge et de la complexité du travail favorise peut-être l'instauration d'une approche plus « spécialisée » où les pères trouvent une place. Pour les couples « égalitaires », les pères se mettent un peu plus fréquemment en retrait. Cette tendance observée pour les trois tâches parentales (l'aide aux devoirs, l'accompagnement et le coucher) montre que les couples « égalitaires » semblent légèrement plus flexibles que les couples « traditionnels ». Au fil du temps, les femmes s'affirmeraient donc toujours plus comme les principales actrices de la prise en charge des enfants. Dans les couples égalitaires, l'autonomie acquise par les enfants au cours des années pourrait expliquer une partie du désengagement des pères. Cependant, le retrait des pères de ces activités serait avant tout le résultat d'un surcroît

de prise en charge par les mères avant d'être le fruit d'une gestion autonome par les enfants. Ainsi, dans seulement 5 % des couples « égalitaires », le désengagement des pères pour les devoirs s'exprime par la prise en charge par les enfants eux-mêmes, par l'école ou par une personne extérieure au couple, qu'elle soit rémunérée ou non. C'est sans aucun doute pour le coucher que l'autonomie acquise par les enfants joue le plus grand rôle dans la redistribution du partage des tâches entre les parents, alors même que cette activité se déroule en fin de journée, à un moment où la plupart des parents sont dégagés des contraintes professionnelles et sont présents à leur domicile. L'étude longitudinale du suivi des couples en 2005 et 2008 permet ainsi de nuancer l'approche transversale qui laissait penser que les mères étaient les principales bénéficiaires du gain d'autonomie des enfants. Le désengagement relatif des pères révélerait toujours plus leur statut d'aidant, notamment à un moment du cycle familial où la charge parentale est élevée lorsque les enfants sont jeunes.

### Pourquoi la part des pères dans les activités parentales change-t-elle ?

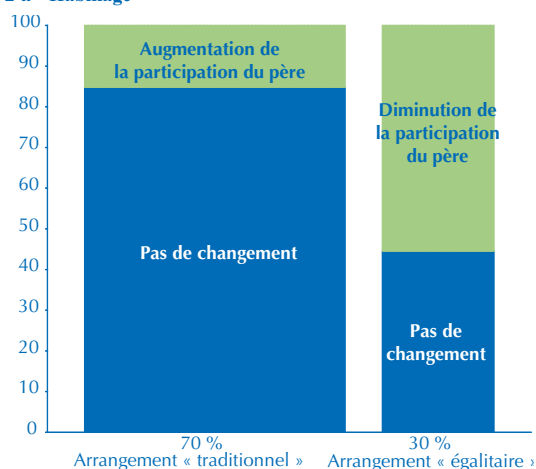
Si les pères semblent toujours plus en retrait des tâches parentales, et ce alors que les enfants sont plus âgés ou que les fratries se sont modifiées avec l'arrivée d'un nouvel enfant, l'état des lieux entre 2005 et 2008 a montré que les situations étaient diverses et que les ressorts du partage entre l'investissement paternel et maternel répondaient à des logiques différentes. Aussi, pour mieux comprendre les mécanismes en jeu, le choix a été fait de rechercher les facteurs influant sur la part des pères dans les activités parentales. Pour chacune des tâches, des régressions logistiques ont été réalisées à partir des deux sous-populations de couples identifiées auparavant :

- d'une part, dans la population des ménages aux arrangements « traditionnels » dans lesquels les pères s'investissaient moins que les mères en 2005, la probabilité que les pères aient intensifié en 2008 leur participation par rapport aux mères a été modélisée. Cette évolution peut résulter d'un changement de comportement des pères qui se mobilisent davantage que précédemment, mais elle peut aussi être la conséquence d'un désengagement des mères ;
- d'autre part, dans la population des ménages aux arrangements plus « égalitaires » dans lesquels les pères participaient autant ou plus que les mères en 2005, la probabilité pour les pères d'être davantage en retrait dans le partage des tâches en 2008

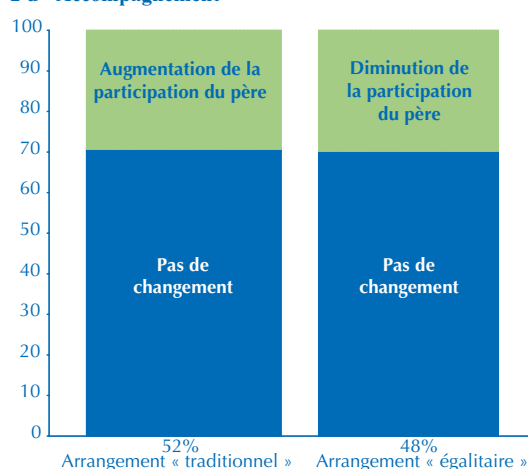
(3) Le surcroît d'implication des pères ou leur désengagement dans les activités parentales entre 2005 et 2008 est à considérer en rapport à l'évolution de la participation des mères.

### Évolution entre 2005 et 2008 de la participation des pères aux activités parentales selon le type d'arrangement (en %)

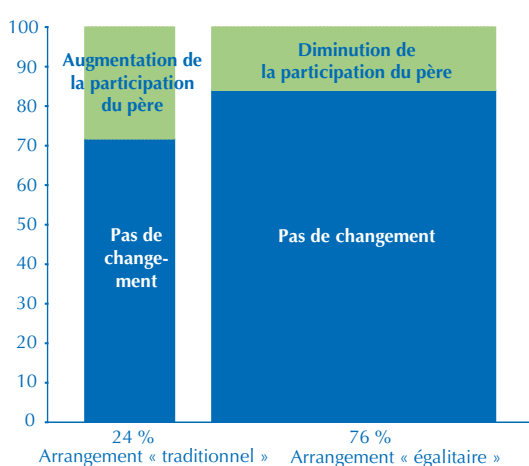
2 a - Habillage



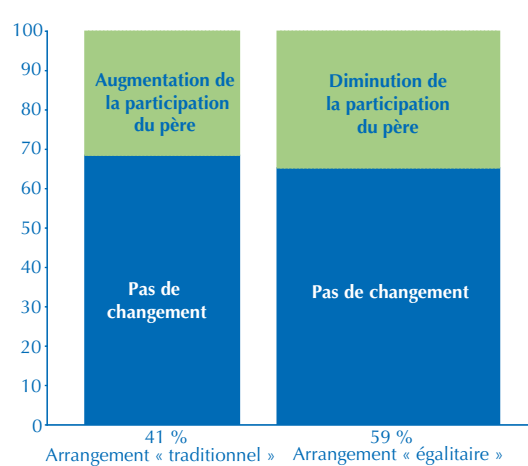
2 d - Accompagnement



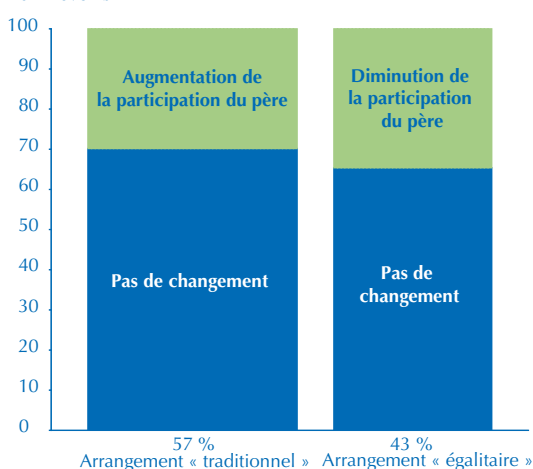
2 b - Loisirs



2 e - Coucher



2 c - Devoirs



Source : INED-INSEE, enquêtes ERFI-GGS, 2005 et 2008.

Les graphiques représentent de par leur largeur les proportions respectives des couples aux arrangements « traditionnels » et « égalitaires » en 2005. Au sein de chacun de ces types d'arrangement sont représentées la proportion des couples n'ayant pas changé de répartition entre le père et la mère en 2008 et la proportion des couples ayant vu entre les deux vagues d'enquête une hausse ou une diminution de la participation des pères dans le partage des activités parentales.

Exemple de lecture pour l'habillement : 70 % des couples en 2005 répondaient à un arrangement « traditionnel » contre 30 % à un arrangement « égalitaire ». Parmi les couples aux arrangements traditionnels de 2005, 85 % conservent ce même partage traditionnel en 2008, alors que 15 % d'entre eux ont observé une hausse de la participation du père par rapport à celle de la mère.

a été modélisée. Dans cette population, l'évolution peut résulter d'un changement de comportement paternel et/ou maternel, mais il peut également être le résultat d'une prise en charge par les enfants eux-mêmes de l'activité.

Ces deux approches permettent de souligner les caractéristiques qui, toutes choses égales par ailleurs, favorisent soit l'intensification de l'implication paternelle, soit sa réduction, la modalité de référence étant, pour chaque modèle, l'absence de changement de situation. L'idée est ainsi d'estimer comment évolue le rapport entre les pères et les mères en ce qui concerne les charges parentales. Ces changements ou stabilités au sein des couples sont le résultat de la redéfinition ou non entre les parents des rôles au sein de la famille et des enjeux présents dans les relations avec les enfants, garçons et filles.

### *L'arrivée d'un enfant et l'âge de la fratrie*

Selon la littérature et les études antérieures, la participation à l'éducation et les pratiques éducatives des parents varient selon le sexe de l'enfant et son âge (Ariès, 1960 ; Belotti, 1974 ; Falconnet et Lefaucheur, 1975 ; Bergonnier-Dupuy, 1999 ; Algava, 2002 ; Dafflon Nouvelle, 2006 ; Rouyer et Zaouche-Gaudron, 2006 ; Gouyon et Guérin, 2006). Dans l'étude, trois dimensions relatives à ces caractéristiques ont été retenues, deux se référant au sexe et une à l'âge. L'enquête informe sur la participation des pères et des mères aux différentes tâches parentales pour l'ensemble de la descendance présente dans la famille, obligeant ainsi à réaliser l'analyse à l'échelle de la fratrie. La composition par sexe de la fratrie est donc considérée en 2005 en distinguant les fratries de même sexe, filles ou garçons, et les fratries mixtes. L'arrivée d'un nouvel enfant dans la famille entraîne souvent un surcroît d'activités et est ainsi considérée comme un facteur déterminant de l'implication parentale et des changements dans le partage des tâches (Régner-Loilier et Hiron, 2010) (4). Face à cette situation, plusieurs scénarios se profilent. Dans certains couples, il y a un *statu quo* ; l'augmentation du volume des activités n'entraîne pas de modifications dans le partage des tâches entre les parents. En revanche, dans d'autres couples, il y a une redistribution qui peut relever de différentes logiques. Soit une « spécialisation » des rôles parentaux s'affirme entre les parents : la mère prend encore plus en charge les tâches parentales, le père se mettant en retrait dans la sphère domestique et s'investissant dans sa carrière professionnelle et dans son rôle de pourvoyeur économique. Soit la participation du père augmente, dans l'optique d'apporter une aide à la mère ou dans celle de

renforcer un partage égalitaire. Ainsi, l'arrivée d'un nouvel enfant, source potentielle d'accroissement des activités parentales et d'une nouvelle distribution des tâches (Pailhé et Solaz, 2009), devait-elle être introduite dans l'analyse, en spécifiant notamment le sexe du nouveau-né : fille ou garçon. De même, l'âge des enfants souvent reconnu comme facteur modulant la charge et la nature des activités parentales (Bergonnier-Dupuy, 1999 ; Algava, 2002 ; Bauer, 2006 ; Gouyon et Guérin, 2006), a-t-il lui aussi été pris en compte. Afin de vérifier l'influence de l'autonomie croissante des enfants, les fratries composées uniquement d'enfants de plus de 6 ans en 2008 ont été distinguées de celles comportant des plus petits. Ces deux dernières dimensions, l'arrivée d'un enfant dans le ménage et la présence d'enfants tous âgés de plus de 6 ans, étant colinéaires, elles n'ont pas été intégrées dans les mêmes modèles et ont donc été testées séparément (« Habillage » a et b du tableau 1 p. 24). En effet, si une naissance intervient entre 2005 et 2008, le ménage ne peut compter uniquement des enfants de plus de 6 ans.

### *Partage des tâches parentales : vie de couple et rapports sociaux de sexe*

Le partage des activités au sein du couple parental résulte également de négociations, explicites ou implicites, entre les partenaires. Le choix a donc été d'intégrer des caractéristiques individuelles du père afin de situer le couple d'un point de vue social et économique, et de les mettre en relation avec celles de la mère. L'évolution, entre 2005 et 2008, a aussi été considérée pour certaines de ces caractéristiques. Peu susceptibles d'avoir évolué, sauf sous l'effet du temps, et donc de façon identique pour tous les couples, quatre variables « statiques » ont été retenues : l'âge du père et la différence d'âge entre les conjoints, d'une part, le niveau d'étude du père et la différence de niveau d'étude avec la mère, d'autre part. La prise en compte de l'âge permet traditionnellement d'identifier des générations différentes et de montrer les changements qui ont pu s'opérer au fil du temps. Ici, l'appartenance des pères à des générations très proches n'offre pas la possibilité de distinguer des modèles générationnels différents. En revanche, distinguer les pères âgés de moins de 40 ans de ceux ayant 40 ans et plus permet d'intégrer à l'analyse l'âge comme marqueur temporel du cycle de vie familiale et professionnelle, facteur susceptible d'influer sur l'implication des pères. L'inégalité liée à l'âge au sein du couple est quant à elle une variable classique des études de genre (Labourie-Racapé et Locoh, 1999). Une forte différence d'âge en faveur de l'homme est associée à des rapports inégalitaires, à une influence accrue de l'homme sur sa partenaire, alors qu'une

(4) Il aurait été intéressant de contrôler l'arrivée d'un enfant par le nombre d'enfants dans la famille. En raison des faibles effectifs, cela n'a pas été possible.



Tableau 1

**Modèles de régression logistique de l'évolution du rapport entre l'implication maternelle et paternelle vers une participation accrue des pères dans les familles aux arrangements traditionnels**

	Habillage				Accompagnement		Coucher	
	a		b					
<b>Sexe du déclarant</b>								
• Homme	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
• Femme	- 0,97	***	- 0,98	***	- 0,13		- 0,72	**
<b>Composition sexuée de la fratrie en 2005</b>								
• Fratrie masculine	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
• Fratrie féminine	- 0,12		- 0,06		0,2		- 0,06	
• Fratrie mixte	- 0,44		- 0,41		- 0,18		- 0,08	
<b>Arrivée d'un enfant</b>								
• Pas de nouvel enfant	Réf.				Réf.		Réf.	
• Arrivée garçon	0,38				0,78	**	- 0,6	
• Arrivée fille	0,9	**			0		0,38	
<b>Âge des enfants en 2008</b>								
• Pas tous les enfants de 6 ans et plus			Réf.					
• Tous les enfants de 6 ans et plus			- 1,1	***				
<b>Âge du père en 2008</b>								
• Père moins de 40 ans	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
• Père de 40 ans et +	- 0,22		0,08		- 0,53	*	- 1,03	***
<b>Différence d'âge</b>								
• Père plus âgé	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
• Père même âge ou plus jeune	- 0,76	***	- 0,65	**	- 0,02		- 0,65	**
<b>Diplôme du père</b>								
• Père sans études supérieures	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
• Père avec études supérieures	0,96	***	0,88	***	0,08		0,43	
<b>Différence de diplôme</b>								
• Père plus diplômé	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
• Père même diplôme ou moins diplômé	0,46		0,42		- 0,04		0,17	
<b>Changement de la participation du père aux revenus</b>								
1. Part père identique	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
2. Hausse part père	- 0,07		0		- 0,28		0	
3. Baisse part père	- 0,27		- 0,2		- 0,55		0,1	
9. Part inconnue	- 0,05		- 0,07		- 0,32		0,06	
<b>Changement activité de la mère</b>								
1. Inactive-inactive	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
2. Inactive-active	2,18	**	2,15	**	1,65	***	0,27	
3. Active-inactive	1,15		1,14		0,09		1	
4. Active-active	1,61	**	1,57	**	1,11	***	0,57	
<b>Constante</b>	<b>- 2,89</b>		<b>- 2,47</b>		<b>- 1,32</b>		<b>- 0,36</b>	
<b>Effectifs</b>	<b>559</b>		<b>559</b>		<b>430</b>		<b>336</b>	

Source : INED-INSEE, enquêtes ERFI-GGS, 2005 et 2008.

Les coefficients présentés en gras sont significatifs : \*\*\* au seuil de 1 %, \*\* au seuil de 5 %, \* au seuil de 10 %.

Lecture : on estime ici, au sein des couples « traditionnels » de 2005, la probabilité que le père augmente sa participation à l'activité entre 2005 et 2008 par rapport à la mère. Un coefficient positif, statistiquement significatif, indique que l'on est en présence d'un facteur favorisant un surcroît de participation relative du père par rapport à la mère. À l'inverse, un coefficient négatif, statistiquement significatif, indique une moindre probabilité de voir la part de l'investissement du père augmenter par rapport à la mère en 2008. Cela ne signifie pas pour autant que le père se désengage mais plutôt qu'il n'a pas changé l'intensité de sa participation par rapport à la mère.

faible différence d'âge est associée à des relations plus égalitaires (Bozon, 1990). De même, le fait que le père ait fait, ou non, des études supérieures donne une indication sur son capital socioculturel (Bourdieu, 1998) et influe certainement sur ses représentations du masculin et du féminin, sa définition des rôles parentaux et ses aspirations personnelles, ou encore sur sa « conception » de l'éducation des filles et des garçons (Ferrand, 2001 ; Méda *et al.*, 2004). Enfin, le niveau scolaire de la mère agit également (Brousse, 1999), notamment dans le rapport entre les dotations scolaires des parents. Les différences observables entre les niveaux d'études peuvent alors introduire une relation plus ou moins égalitaire entre les parents.

Deux variables sont susceptibles d'avoir évolué depuis 2005, la participation de chacun des conjoints aux revenus du ménage et l'activité professionnelle, notamment maternelle. Le pouvoir économique au sein du couple est une dimension incontournable pour comprendre la division du travail domestique. Plusieurs auteurs ont montré que, plus le poids des revenus professionnels du père est important dans les ressources du ménage, moins le père se conforme au modèle du « nouveau père » (Fagnani et Letablier, 2003 ; Bauer, 2006 ; Bruguilles et Sebille, 2009 a et b). Ainsi, l'évolution de la contribution des pères aux revenus du ménage entre 2005 et 2008 a-t-elle été prise en compte. Cette participation peut avoir été maintenue, avoir

augmenté ou diminué. De la même façon, l'activité professionnelle maternelle et les différences de carrière entre les parents sont des éléments fondamentaux des arrangements au sein des couples. Ces différences d'implication professionnelle résultent de choix « contraints » entre les conjoints au sein de la famille mais, plus généralement, des hommes et des femmes dans la société (Maruani, 2003 ; Maruani et Meulders, 2005). Elles déterminent la disponibilité en temps de chacun des parents et ont des répercussions sur l'implication des pères auprès de leurs enfants (Algava, 2002 ; Fagnani et Letablier, 2003 ; Méda *et al.*, 2004 ; Ferrand, 2004 ; Garner *et al.*, 2005 ; Colin *et al.*, 2005 ; Pailhé et Solaz, 2006 et 2009 ; Bustreel, 2007 ; Brown, 2007 ; Brugeilles et Sebille, 2009 a et b). Quatre situations ont été distinguées : les couples où les mères sont inactives lors des deux enquêtes ; les couples, au contraire, où elles sont toujours actives ; les couples où les mères sont devenues inactives ; et, enfin, les couples où elles ont repris une activité professionnelle entre les deux dates.

Dans l'analyse des facteurs explicatifs des évolutions du partage des tâches entre les conjoints, quatre des cinq activités identifiées précédemment ont été retenues et sont considérées de la plus féminisée à la plus « mixte ». L'évolution de la participation aux devoirs n'a pas en effet été étudiée, et ce pour deux raisons. La première est que l'enquête ne dispose pas de données spécifiques sur la scolarité des enfants (niveaux et difficultés), dont on connaît l'importance pour l'implication des parents dans le suivi scolaire des enfants (Gouyon et Guérin, 2006). La seconde raison est liée à l'absence d'un échantillon suffisant de couples ayant au moins un enfant âgé de plus de 6 ans (586 couples) et permettant un traitement statistique significatif. Pour chacune des activités parentales retenues, à partir des situations de partage de 2005, deux cas de figures ont été considérés : le premier au sein des couples aux arrangements « traditionnels » recherche les facteurs d'une plus grande participation relative des pères en 2008 ; le second au sein des couples plus « égalitaires » estime les déterminants d'une mise en retrait relative des pères en 2008 (5).

Ces arrangements ne sont cependant pas figés au sein de chaque couple pour l'ensemble des tâches parentales. La nature des activités et les enjeux de leur répartition entre les pères et les mères conduisent à ce que certains couples répondent à des modèles différents de partage des tâches : couples aux arrangements « traditionnels » pour l'habillage et couples aux arrangements « égalitaires » pour le

coucher des enfants ou la participation des parents aux loisirs par exemple. Il apparaît alors nécessaire de dissocier les situations en fonction de la nature des tâches parentales et de rechercher successivement les facteurs explicatifs de la redéfinition du partage parental.

### *Qu'est-ce qui favorise ou freine une mobilisation accrue des pères ?*

L'arrivée d'un nouvel enfant dans la fratrie ou l'autonomie croissante des enfants sont souvent avancées pour expliquer la redéfinition du partage des tâches parentales entre les conjoints. Si, dans le premier cas, la naissance d'un enfant peut être source d'un surplus d'activité, dans le second cas, l'âge croissant des enfants peut conduire à une prise d'autonomie des enfants pour certaines activités. On voit dès lors que leur nature révèle des ressorts différents de la redéfinition de l'organisation entre les conjoints. Ainsi, l'arrivée d'un enfant engendre des réajustements pour l'habillage et l'accompagnement, lorsqu'ils surviennent alors que les femmes assumaient auparavant majoritairement ces tâches (tableau 1). Quelle que soit la structure par sexe de la fratrie, la naissance d'un enfant, et plus particulièrement d'une fille, entraîne une hausse de la participation des pères à l'habillage. Deux hypothèses sont plausibles. La première est que les pères s'investissent moins dans l'habillage du bébé lorsque le nouveau-né est une fille (Brugeilles et Sebille, 2009 a et b). Les mères assument alors ce travail supplémentaire et les pères sont amenés à prendre en charge l'habillage des aînés, augmentant ainsi leur part de travail dans cette activité. La seconde hypothèse révèle une modification des comportements des hommes envers l'habillage de leur(s) fille(s). Au fil de la constitution de la descendance, les pères sont peut-être moins réticents à assumer l'habillage d'un bébé fille. Innoveraient-ils alors dans la relation à leur(s) fille(s) ? Pour l'accompagnement, seule la naissance d'un garçon semble inciter les pères des couples aux arrangements « traditionnels » en 2005 à assumer une part plus importante de cette activité en 2008. Ce résultat apparaît surprenant alors que cette tâche, contrainte, dont les enjeux sexués sont moins présents que pour l'habillage (hygiène, intimité) ou les loisirs (transmission des pratiques culturelles ou sportives), n'apparaît généralement pas soumise à un traitement différencié par les pères en fonction du sexe de l'enfant.

Introduire l'âge des enfants comme facteur explicatif permet de mettre en évidence l'importance de leur autonomie dans la répartition de certaines tâches parentales entre les pères et les mères des

(5) Il convient de rappeler que l'étude comparative de la répartition des tâches parentales entre 2005 et 2008 estime, pour chaque activité, l'évolution de l'implication des pères au regard de celle des mères, d'où l'utilisation des expressions « plus grande participation relative » et « mise en retrait relative ».

couples aux arrangements « traditionnels ». En effet, la participation des pères, dont tous les enfants sont âgés de 6 ans ou plus en 2008, évolue moins fréquemment pour l'habillement, par exemple, que la participation des pères qui ont encore un ou plusieurs très jeunes enfants. Ce résultat montre que, lorsque les enfants savent s'habiller tout seuls, les contours de cette tâche sont modifiés et les aspects « domestiques » ou « esthétiques », hors « compétences paternelles », deviennent probablement dominants et n'incitent pas les pères peu investis à se mobiliser. L'âge des pères, indicateur indirect de l'âge des enfants, montre aussi que, plus le cycle familial est avancé, moins les pères ont tendance à accroître leur contribution pour des activités telles que l'accompagnement et le coucher. Si les pères âgés de 40 ans et plus semblent moins prendre part à ces activités parentales que les pères plus jeunes, on peut y voir un effet cycle de vie ou âge des enfants, les pères plus âgés étant installés dans leur rôle parental depuis plus longtemps et ayant probablement, en moyenne, des enfants plus grands et plus autonomes. La réduction des « voyages » à effectuer, en raison de l'autonomie des enfants, freine sans aucun doute l'investissement paternel, tout comme la moindre nécessité d'intervenir au moment du coucher.

Mis à part les facteurs énoncés auparavant, les caractéristiques individuelles ou celles du couple peuvent aussi jouer un rôle dans la redistribution des tâches parentales. Souvent intégrées aux études portant sur l'organisation des couples, sur les rôles des hommes et des femmes et sur leurs prises de décisions, elles contribuent ici à rendre compte de la place de chacun des deux conjoints au sein du couple et de la famille. Le sexe du déclarant, par exemple, confirme les enjeux liés au partage des tâches parentales. Que le répondant soit un homme ou une femme, les déclarations peuvent différer pour certaines activités. Au sein des couples « traditionnels », les enjeux de reconnaissance identitaire paraissent plus forts pour les tâches quotidiennes, inscrites dans la sphère privée, tels que l'habillement et le coucher. Les mères sous-déclarent par rapport aux hommes l'investissement paternel, phénomène absent des tâches moins liées au travail domestique. En effet, pour l'accompagnement des enfants à leurs différents lieux de vie, tâche s'intégrant plus facilement aux activités des adultes, aucun écart de discours n'apparaît.

Les caractéristiques des pères et des mères, âge, niveau de diplôme et leurs écarts, révèlent des contextes favorables ou non à la redéfinition des tâches parentales. Pour l'habillement et le coucher, l'âge du père joue. On l'a vu, les plus jeunes pères ont tendance à accroître leur investissement par rapport à la mère entre 2005 et 2008 dans les couples « traditionnels ». Par ailleurs, lorsqu'ils sont plus

jeunes ou du même âge que les mères, les pères sont moins enclins à accentuer leur participation au sein du couple. Ce résultat rompt avec le postulat de plus grande « rigidité » des couples aux arrangements « traditionnels » lorsque les pères sont plus âgés que les mères. Le niveau de diplôme joue également un rôle déterminant pour certaines tâches parentales. Les pères diplômés du supérieur issus de couples « traditionnels » renforcent leur présence auprès de leurs enfants pour l'habillement en 2008. En revanche, la différence de diplôme entre les parents comme l'évolution de la participation des pères aux revenus des ménages – autre caractéristique souvent retenue dans les études sur le partage des tâches entre les conjoints – n'ont aucune influence significative sur la redistribution des tâches dans ces couples « traditionnels ».

Cependant, si la participation économique des pères aux revenus familiaux n'apparaît pas déterminante, la dimension professionnelle des conjoints n'en demeure pas moins importante. Au sein des couples « traditionnels », l'évolution de l'activité maternelle au fil des années influe sur la redéfinition de certaines tâches parentales, comme l'habillement ou l'accompagnement des enfants. Deux situations révèlent un partage figé. La première correspond aux situations où les mères déjà inactives en 2005 le demeurent en 2008. La seconde représente les couples au sein desquels les mères actives en 2005 se retrouvent inactives en 2008. Dans ces deux situations, les pères restent en retrait, révélant un schéma traditionnel de partage des activités professionnelles et domestiques entre les conjoints, les pères s'investissant moins dans la prise en charge quotidienne d'activités de soin telles que l'habillement (Algava, 2002). Au contraire, dans les ménages où les mères sont actives aux deux dates, ou dans ceux où, inactives en 2005, elles deviennent actives en 2008, le partage est plus flexible et la place des pères par rapport aux mères s'affirme en 2008, conformément aux pratiques des couples biactifs (Méda *et al.*, 2004 ; Ferrand, 2004 ; Bustreel, 2007 ; Brown, 2007).

La nature des activités et les enjeux présents au sein des couples aux arrangements « traditionnels », montrent que les ressorts de la définition ou redéfinition du partage entre les pères et les mères sont nombreux et divers.

### *Qu'est-ce qui favorise ou freine une moindre mobilisation des pères ?*

Il semble tout aussi complexe de dresser un portrait uniforme des logiques de redéfinition du partage « égalitaire » des tâches parentales. Comme pour les couples aux arrangements « traditionnels », l'arrivée d'un enfant ou l'autonomie acquise par les enfants au fil des années peuvent constituer des facteurs de redéfinition du partage « égalitaire ».

Il semble bien que l'âge des enfants et l'allègement de la charge de travail inhérente à leur autonomie croissante conduisent peu à peu les pères investis à se désengager par rapport aux mères (tableau 2). Ainsi, pour le coucher et l'accompagnement, les pères d'enfants âgés de 6 ans et plus en 2008, et investis auparavant, se mettent en retrait, confirmant le moindre investissement des pères auprès des enfants lorsqu'ils sont grands (Brugeilles et Sebillé, 2009 a et b). De même, les pères de plus de 40 ans, dont les enfants sont en moyenne plus âgés, tendent eux aussi à réduire leur implication par rapport aux mères, pour le coucher des enfants notamment. Si l'âge des enfants et l'âge du père apparaissent déterminants dans la redéfinition du partage « égalitaire »

d'activités quotidiennes comme le coucher ou l'accompagnement des enfants à leurs lieux de vie, il en est de même pour d'autres activités plus partagées et plus mixtes tels les loisirs. Pour cette activité, l'âge des enfants semble tout aussi déterminant, les « grands » organisant une part croissante de leurs loisirs indépendamment de leurs parents. Cette prise d'autonomie se manifeste auprès des deux parents, mais les pères se mettent davantage en retrait que les mères.

La naissance d'un nouvel enfant, autre facteur souvent avancé dans la redéfinition du partage des tâches parentales, n'apparaît pas jouer un rôle majeur. Certes, le faible nombre de couples au sein

Tableau 2

Modèles de régression logistique de l'évolution du rapport entre l'implication maternelle et paternelle vers un désengagement des pères dans les familles aux arrangements égalitaires

	Habillage	Accompagnement	Coucher	Loisirs	
<b>Sexe du déclarant</b>					
• Homme	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	
• Femme	0,39	0,21	0,29	0,49	*
<b>Composition sexuée de la fratrie en 2005</b>					
• Fratrie masculine	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	
• Fratrie féminine	0,49	0,38	0,51	0,44	*
• Fratrie mixte	0,14	-0,12	0,25	0,55	*
<b>Arrivée d'un enfant</b>					
• Pas de nouvel enfant					
• Arrivée garçon					
• Arrivée fille					
<b>Âge des enfants en 2008</b>					
• Pas tous les enfants de 6 ans et plus	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	
• Tous les enfants de 6 ans et plus	0,38	0,62	**	0,87	***
<b>Âge du père en 2008</b>					
• Père moins de 40 ans	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	
• Père de 40 ans et +	0,58	-0,26	0,43	0,46	*
<b>Différence d'âge</b>					
• Père plus âgé	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	
• Père même âge ou plus jeune	-0,08	-0,1	0,21	0,25	
<b>Diplôme du père</b>					
• Père sans études supérieures	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	
• Père avec études supérieures	-0,01	-0,16	-0,53	**	-0,26
<b>Différence de diplôme</b>					
• Père plus diplômé	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	
• Père même diplôme ou moins diplômé	-0,8	* 0,79	*	-0,2	0,2
<b>Changement de la participation du père aux revenus</b>					
1. Part père identique	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	
2. Hausse part père	-0,36	-0,66	*	-0,15	0,2
3. Baisse part père	-0,54	-0,47		0	0,45
9. Part inconnue	0,07	0,38		0,06	0,22
<b>Changement activité de la mère</b>					
1. Inactive-inactive	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	
2. Inactive-active	-1,83	* -0,49		-1,28	** -0,36
3. Active-inactive	-0,16	-1,34	*	-0,94	* -0,54
4. Active-active	-0,96	-1,64	***	-1,38	*** -0,94
<b>Constante</b>	<b>1,32</b>	<b>-0,25</b>		<b>-0,26</b>	<b>-2,1</b>
<b>Effectifs</b>	<b>225</b>	<b>401</b>		<b>508</b>	<b>689</b>

Source : INED-INSEE, enquêtes ERFI-GGS, 2005 et 2008.

Les coefficients présentés en gras sont significatifs : \*\*\* au seuil de 1 %, \*\* au seuil de 5 %, \* au seuil de 10 %.

Lecture : on estime ici, au sein des couples aux arrangements plutôt « égalitaires », la probabilité que diminue la participation du père à l'activité entre 2005 et 2008 par rapport à la mère. Un coefficient positif, statistiquement significatif, indique que l'on est en présence d'un facteur favorisant une diminution de la participation relative du père par rapport à la mère. À l'inverse, un coefficient négatif, statistiquement significatif, indique une moindre probabilité de voir la part de la participation du père diminuer par rapport à la mère en 2008. Cela ne signifie pas pour autant que le père s'engage plus mais plutôt qu'il n'a pas changé l'intensité de sa participation par rapport à la mère.

desquels une nouvelle naissance est intervenue (183 couples) peut expliquer l'absence de significativité (modèles non présentés), mais il semble probable que la surcharge de travail n'entraîne pas de spécialisation accrue des rôles entre les parents, rompant avec le « pacte égalitaire » observé auparavant. En revanche, la composition sexuée de la fratrie influe sur des tâches où les enjeux de transmissions sont présents. Ainsi, au moment du coucher, les pères se mettent plus en retrait lorsqu'ils n'ont que des filles, confirmant la plus faible implication des pères auprès de leur(s) fille(s) dans cette activité (Brugeilles et Sebille, 2009 a et b). De même pour les loisirs, tâche où les pères sont les plus présents, la composition sexuée de la fratrie joue un rôle. Les pères se désengagent, en effet, plus facilement lorsque la fratrie est composée d'enfants des deux sexes. Ici, le rang des enfants dans la fratrie joue sans aucun doute un rôle déterminant, les pères se mettant plus volontiers en retrait par rapport aux mères lorsque les aînés, plus autonomes, sont des garçons. Associés à l'influence de l'âge des enfants, ces résultats soulignent le caractère « volontaire » de l'implication des pères. Au fil du temps, ces derniers modulent leur participation par rapport aux mères en fonction de la nature des activités, de la charge de travail et de l'intérêt qu'ils trouvent à l'investissement qu'ils réalisent.

Les enjeux au sein des couples aux arrangements « traditionnels » et ceux aux arrangements « égalitaires » semblent bien répondre à des logiques différentes. Les écarts de déclarations entre les pères et les mères en témoignent. Alors que pour la plus grande majorité des activités, les mères des couples « traditionnels » déclareraient plus fréquemment un désengagement des pères au fil du temps, dans les couples « égalitaires », elles soulignent leur désengagement uniquement pour les loisirs, montrant ainsi qu'ils relèvent d'enjeux identitaires différents. Si l'activité d'encadrement des loisirs est partagée, elle apparaît cependant être le lieu de relations et de transmissions fortes entre les parents et les enfants.

Les caractéristiques socio-économiques et la dotation scolaire des deux parents sont autant de facteurs éclairant la redéfinition du partage des tâches au sein des couples « égalitaires ». La possession d'un diplôme supérieur pour les pères est un frein à leur désengagement d'activités comme le coucher, activité où les pères diplômés s'investissent davantage que les autres pères. L'habillage et l'accompagnement des enfants à leurs lieux de vie sont également sensibles aux écarts de diplôme entre les pères et les mères, mais leurs effets sur l'investissement paternel sont différents. Ainsi, les pères mieux dotés que leur conjointe sont plus enclins à se dégager de l'habillage des enfants. Certes peu nombreux, ces pères diplômés

étaient les plus impliqués dans cette tâche majoritairement prise en charge par les mères (Brugeilles et Sebille, 2009 a et b). Ces pères adoptent-ils alors un comportement plus traditionnel au fil du temps ? Ce résultat validerait l'hypothèse d'un attrait de la nouveauté de l'activité chez certains, qui s'estomperait une fois installé dans le quotidien de la vie familiale (Bauer, 2006). Cela confirme aussi leur rôle « d'aidant » lorsque la charge de travail est importante. Les pères moins dotés scolairement que leur conjointe, qui généralement s'impliquent moins fréquemment dans l'habillage mais qui ont opté pour un partage égalitaire, représentent peut-être une sous-population soumise à des contraintes particulières qui expliquent la pérennité de leur implication. Si le désengagement masculin dans l'habillage des enfants est le résultat des pères plus diplômés que leur conjointe, dans l'accompagnement des enfants à leurs lieux de vie, ce désengagement est plus fréquemment le fait des pères moins bien dotés scolairement que leur conjointe. Les conditions d'emploi, souvent dépendantes du statut acquis au fil des années et de la dotation en diplôme, peuvent être à l'origine d'une plus grande difficulté pour les pères à dégager du temps pour prendre en charge plus fréquemment au sein du couple les trajets des enfants.

Les liens entre les activités professionnelles et la répartition des tâches parentales au sein des couples sont ainsi complexes. L'implication des hommes et des femmes dans les activités parentales est le résultat de la place qu'ils parviennent tous deux à trouver dans la sphère privée, familiale et dans la sphère publique, sociale et professionnelle. Pour les pères, malgré un fort investissement professionnel, la prise en charge d'activités peu contraignantes en terme d'emploi du temps les conduit souvent à demeurer présents auprès de leurs enfants. C'est le cas pour l'accompagnement à l'école ou à des activités périscolaires. L'augmentation de la participation financière des pères aux revenus du ménage ne participe en effet pas à leur désengagement de cette tâche parentale. L'activité professionnelle des femmes contribue aussi à la redéfinition de la place des hommes et des femmes dans les sphères privées et publiques. Au sein des couples initialement « égalitaires », lorsque les mères demeurent durablement hors du marché du travail, les pères sont plus enclins à se désinvestir. Ces pères, seuls pourvoyeurs économiques du foyer, et souvent absents lorsque les activités sont entreprises, sont plus nombreux à réduire leur investissement par rapport aux mères. En revanche, la reprise d'une activité pour la mère favorise un maintien des pères dans la prise en charge d'activités telles que l'habillage, l'accompagnement et le coucher. De la même façon, dans les ménages biactifs, l'équilibre entre parents se maintient pour l'accompagnement, le coucher mais aussi les



loisirs. Enfin, lorsque la mère est devenue inactive entre 2005 et 2008, les pères ont maintenu leur participation au coucher.



## Conclusion

Si l'observation des couples entre 2005 et 2008 montre peu de changements dans le partage des tâches parentales entre les pères et les mères, certains ajustements apparaissent, témoignant toujours plus de la présence des pères en seconde ligne dans la prise en charge des enfants. Alors que le modèle de nouveaux pères, impliqués dans l'éducation et les soins des enfants, est de plus en plus diffusé et valorisé, les résistances demeurent. L'étude de la répartition des tâches parentales et de leur évolution confirme les résultats des précédents travaux sur ce thème : les mères demeurent les principales actrices auprès des enfants, l'implication des pères dans l'éducation et les soins des enfants figurant au second plan et étant limitée dans le temps. Ce constat cache cependant la diversité des situations. La nature des tâches parentales, depuis les activités les plus féminines – l'habillage, les devoirs scolaires – jusqu'aux plus partagées – l'accompagnement des enfants à leurs lieux de vie, le coucher et les loisirs –, révèle qu'au sein des couples, des enjeux de transmission entre parents et enfants et des jeux de relation entre pères et mères conduisent à dresser un portrait complexe des situations de partage des tâches parentales. Selon la nature de celles-ci, des arrangements plutôt « égalitaires » où les hommes participent à l'égal des mères, ou des arrangements « traditionnels » où les mères assument majoritairement l'activité, peuvent être observés au sein des mêmes couples. Ces derniers ne répondent finalement pas à un unique modèle de partage. Pères et mères modulent la répartition des tâches selon les contraintes, les intérêts et les enjeux que présentent pour chacun d'eux les différentes activités.

À partir de l'enquête longitudinale ERFI, le suivi des couples à trois ans d'intervalle et l'étude de l'implication de chacun des parents dans la prise en charge des enfants montrent que les modèles de partage observés demeurent relativement stables au fil du temps, alors même qu'au sein des couples et des familles des changements sont intervenus. Cette stabilité dans l'organisation est d'autant plus vraie pour les activités les plus féminines telles que l'habillage ou l'encadrement des devoirs. Sans aucun doute la nature des tâches et la disponibilité des parents expliquent la reproduction au fil des années de ces modèles « traditionnels » de partage. De même, au sein des couples où la répartition des tâches répond à un arrangement plutôt « égalitaire »,

les changements sont légèrement plus fréquents, montrant ainsi que, lorsque l'activité est plus partagée, les chances pour qu'au fil du temps les pères se désengagent sont plus importantes.

Cependant, les changements au sein de la famille et des couples sont multiples et la redéfinition de la prise en charge des enfants peut répondre à des logiques différentes. Parmi les facteurs explicatifs les plus importants de la répartition des tâches, l'arrivée d'un nouvel enfant ou l'autonomie acquise par des enfants devenus plus grands sont souvent avancés. Si, dans le premier cas, le surcroît de travail engendré par une naissance susciterait une plus forte implication paternelle ou au contraire une spécialisation entre vie familiale pour la mère et professionnelle pour le père, dans le second cas, l'autonomie des enfants conduirait à une diminution des charges parentales et au retrait des pères. Au regard de l'étude, ces hypothèses ne sont pas pleinement vérifiées. Ainsi, la naissance d'un nouvel enfant ne conduit pas systématiquement les pères à prendre davantage part aux activités parentales. Ils sont même amenés parfois à se mettre en retrait, alors qu'ils étaient auparavant investis. En revanche, l'autonomie acquise par les enfants apparaît plus souvent comme un des facteurs de la redistribution des tâches parentales et plus particulièrement de la mise en retrait des pères par rapport aux mères. L'allègement des charges ne profiterait donc pas autant aux mères qu'aux pères. En effet, dans les couples où les tâches sont avant tout prises en charge par les mères, les pères ne s'investissent pas davantage alors même que, dans les couples où les tâches sont mieux réparties, les pères se désengagent plus souvent, comme pour le coucher, l'accompagnement des enfants à leurs différents lieux de vie ou les loisirs.

En fonction des activités parentales, les enjeux au sein des couples sont ainsi différents. Les écarts de déclarations entre les hommes et les femmes montrent que, dans la grande majorité des tâches parentales, les enjeux de reconnaissance identitaire des deux conjoints jouent un rôle. Les caractéristiques individuelles des pères et des mères et celles des couples se conjuguent, offrant des situations très variées. Elles reflètent et expriment, tout à la fois, des arrangements « traditionnels » ou plutôt « égalitaires » pouvant évoluer au fil du temps. Les liens entre la dotation scolaire et l'activité économique des deux parents, d'une part, et la définition et la redéfinition du partage des activités parentales, d'autre part, sont donc complexes. Un des principaux résultats est sans aucun doute l'importance de l'activité professionnelle des femmes et son évolution dans la répartition des tâches parentales. Le maintien des mères hors du marché de l'emploi, ou leur mise en retrait, contribuent à reproduire un schéma « traditionnel » où les



pères demeurent en seconde ligne, alors que l'entrée des mères sur le marché du travail ou la poursuite pour elles d'une activité professionnelle favorisent une plus forte implication des pères.

L'activité professionnelle des mères apparaît bien comme une dimension importante de la (re)définition du partage des tâches parentales, mais elle s'inscrit dans un contexte familial où sont à l'œuvre de nombreux enjeux identitaires : ceux

liés à la transmission entre enfants et parents et ceux inhérents à la place que les pères et les mères trouvent dans les sphères privées et publiques. L'égalité des carrières professionnelles constitue une condition nécessaire, mais non suffisante, au partage entre les parents des activités parentales. Les politiques sociales et familiales désireuses de promouvoir une égale présence des parents auprès des enfants ne peuvent passer sous silence ce résultat commun à différentes études.

## Références bibliographiques

- Algava E., 2002, « **Quel temps pour les activités parentales ?** », *Études et Résultats*, n° 162.
- Ariès P., 1960, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Le Seuil, collection Points Histoire (réédition 1973).
- Barrère-Maurisson M.-A. (dir.), 2001, « **Partage des temps et des tâches dans les ménages** », ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Cahier Travail et Emploi, Paris, La Documentation française.
- Barrère-Maurisson M.-A. et Rivier S., 2002, « **Temps parental, parentalité et parentalisme : à propos des nouvelles pratiques, institutions et régulations en matière de famille** », Cahier de la MSE, CNRS/Université Paris 1, n° 42.
- Bauer D., 2007, « **Entre maison, enfant(s) et travail ; les diverses formes d'arrangement dans les couples** », *Études et Résultats*, n° 570.
- Bauer D., 2006, « **Le temps des parents après la naissance** », *Études et Résultats*, n° 483.
- Belotti E. G., 1974, *Du côté des petites filles. L'influence des conditionnements sociaux sur la formation du rôle féminin dans la petite enfance*, Paris, Des femmes.
- Bergonnier-Dupuy G., 1999, *Pratiques éducatives parentales auprès de jeunes enfants, in Filles et garçons jusqu'à l'adolescence, in Socialisations différentielles* (sous la dir. de Lemel Y. et Roudet B.), Paris, L'Harmattan, collection Débats jeunesse:57-84.
- Bourdieu P., 1998, *La domination masculine*, Paris, Seuil.
- Bozon M., 1990, *Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints. Une domination consentie – II. Modes d'entrée dans la vie adulte et représentation du conjoint*, *Population*, vol. 45, n° 3:565-602.
- Brousse C., 1999, *La répartition de travail domestique entre conjoints reste très largement spécialisée et inégale*, *Portrait social 1999-2000*, Paris, INSEE:135-151.
- Brown E., 2007, *Les contributions des pères et des mères à l'éducation des enfants*, *Revue française des Affaires sociales*, n° 1:127-151.
- Brugeilles C. et Sebille P., 2010, « Partage des tâches parentales en France : le *statu quo* », actes du colloque de l'AIDELF « Relations intergénérationnelles. Enjeux démographiques », Genève, 21-24 juin 2010 : <http://www.aidelf.org/actes/actes-des-colloques-format-pdf.html>
- Brugeilles C. et Sebille P., 2009 a, *La participation des pères aux soins et à l'éducation des enfants. L'influence des rapports sociaux de sexe entre les parents et entre les générations*, *Politiques sociales et familiales*, n° 95:19-32.
- Brugeilles C. et Sebille P., 2009 b, *Pères et mères face aux activités parentales : un partage inégalitaire, in Portraits de familles. L'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles* (sous la dir. de Régnier-Loilier A.), Les Cahiers de l'INED:241-264.
- Bustreel A., 2007, *Les facteurs de l'implication du père dans la garde des jeunes enfants, in La petite enfance. Entre familles et crèches, entre sexe et genre* (sous la dir. de Coulon N. et Cresson G.), Paris, L'Harmattan, collection Logiques sociales:129-147.
- Castelain-Meunier C., 2002, *La place des hommes et les métamorphoses de la famille*, Paris, PUF.
- Coulon N. et Cresson G., 2007, *La parentalité et ses genres. Les sciences humaines et la place du père auprès du jeune enfant, in La petite enfance. Entre familles et crèches, entre sexe et genre* (sous la dir. de Coulon N. et Cresson G.), Paris, L'Harmattan, collection Logiques sociales:167-224.
- Colin C., Djider Z. et Ravel C., 2005, « **La parité à pas comptés** », *INSEE Première*, n° 1006.

- Cosio-Zavala M.-E. et Sebille P., 2009, *Que peut-on apprendre sur le genre à partir de l'enquête Erfi ?*, in **Portraits de familles. L'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles** (sous la dir. de Régnier-Loilier A.), Les Cahiers de l'INED:289-307.
- Dafflon Nouvelle A., 2006, *Identité sexuée : construction et processus*, in **Filles-Garçons. Socialisation différenciée ?** (sous la dir. de Dafflon Nouvelle A.), Grenoble, PUG, collection Vies sociales:9-26.
- Dafflon Nouvelle A., 2006, *D'avant à maintenant, du bébé à l'adulte : synthèse et implications de la socialisation différenciée des filles et des garçons*, in **Filles-Garçons. Socialisation différenciée ?** (sous la dir. de Dafflon Nouvelle A.), Grenoble, PUG, collection Vies sociales:27-54.
- Fagnani J. et Letablier M.-T., 2003, *S'occuper des enfants au quotidien : mais que font les pères ? Les enseignements d'une enquête auprès de parents de jeunes enfants*, **Droit social**, n° 3:251-259.
- Falconnet G. et Lefaucheur N., 1975, **La fabrication des mâles**, Paris, Le Seuil.
- Ferrand M., 2005, *Égales face à la parentalité ? Les résistances des hommes... et les réticences des femmes*, **Actuel Marx**, n°37:71-88.
- Ferrand M., 2004, **Féminin Masculin**, Paris, La Découverte, collection Repères.
- Ferrand M., 2001, *Du droit des pères aux pouvoirs des mères*, in **Masculin-Féminin : questions pour les sciences de l'homme** (sous la dir. de Laufer J., Marry C. et Maruani M.):187-210.
- Garner H., Méda D. et Senik C., 2005, *Conciliation entre vie professionnelle et vie familiale : les leçons des enquêtes auprès des ménages*, **Travail et emploi**, n° 102:57-66.
- Gouyon M. et Guérin S., 2006, *L'implication des parents dans la scolarité des filles et des garçons : des intentions à la pratique*, **Économie et Statistique**, n° 398-399:59-84.
- Kellerhals J., Perrin J.-F., Steinauer-Cresson G., Vonèche L. et Wirth G., 1982, **Mariages au quotidien. Inégalités sociales, tensions culturelles et organisation familiale**, Lausanne, Éditions Pierre-Marcel Favre.
- Labourie-Racapé A. et Locoh T., 1999, « Genre et démographie : nouvelles problématiques ou effet de mode ? », **Dossiers et Recherches**, n° 65, Paris, INED.
- Maruani M. et Meulders D., 2005, *Chômage, sous-emploi et précarité*, in **Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs** (sous la dir. de Maruani. M.), Paris, La Découverte:227-236.
- Maruani M., 2003, **Travail et emploi des femmes**, Paris, La Découverte, collection Repères.
- Méda D., Cette G. et Dromel N., 2004, *Les pères, entre travail et famille. Les enseignements de quelques enquêtes*, **Recherches et Prévisions**, n° 76:7-21.
- Méda D., 2001, **Le temps des femmes. Pour un nouveau partage des rôles**, Paris, Flammarion.
- Octobre S., 2005, *La fabrique sexuée des goûts culturels. Construire son identité de fille ou de garçon à travers les activités culturelles*, **Développement culturel**, n° 150:1-10.
- Pailhé A. et Solaz A., 2009, *Les ajustements professionnels des couples autour des naissances : une affaire de femmes ?*, in **Entre famille et travail** (sous la direction de Pailhé A. et Solaz A.), Paris, La Découverte/INED:167-186.
- Pailhé A. et Solaz A., 2006, « Vie professionnelle et naissance : la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes », **Population et sociétés**, n° 426.
- Puech I., 2005, *Le non-partage du travail domestique*, in **Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs** (sous la dir. de Maruani. M.), Paris, La Découverte:176-183.
- Quéniart A., 2002, *La paternité sous observation : des changements, des résistances mais aussi des incertitudes*, in **Espaces et temps de la maternité** (sous la dir. de Descarries F. et Corbeil C.), Les Éditions du Remue-ménage, Montréal:501-522.
- Régnier-Loilier A. et Hiron C., 2010, *Évolution de la répartition des tâches domestiques après l'arrivée d'un enfant*, **Politiques sociales et familiales**, n° 99:5-25.
- Régnier-Loilier A. et Guisse N., 2009, *Mise en scène de la vie quotidienne. Dit-on les mêmes choses en présence de son conjoint ?*, in **Portraits de familles. L'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles** (sous la dir. de Régnier-Loilier A.), Les Cahiers de l'INED:195-218.
- Régnier-Loilier A., 2009, *La déperdition dans les enquêtes longitudinales : l'exemple de l'enquête ERFI*, **Courrier des statistiques**, n° 128:55-62.
- Rouyer V. et Zaouche-Gaudron C., 2006, *La socialisation des filles et des garçons au sein de la famille : enjeux pour le développement*, in **Filles-Garçons. Socialisation différenciée ?** (sous la dir. de Dafflon Nouvelle A.), Grenoble, PUG, collection Vies sociales:27-54.
- Solaz A., 2009, *Histoire conjugale et division du travail au sein du couple*, in **Portraits de familles. L'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles** (sous la dir. de Régnier-Loilier A.), Les Cahiers de l'INED:265-288.

# ANNEXE

## Intitulés des questions sur le partage des tâches parentales de l'enquête ERFI (2005 et 2008)

– « Je vais vous lire une liste de tâches à accomplir quand on vit avec des enfants. Pouvez-vous m'indiquer qui, dans votre ménage, prend en charge les tâches suivantes :

- Habiller les enfants ou vérifier qu'ils sont bien habillés.
- Mettre les enfants au lit (ou vérifier qu'ils vont se coucher).
- Jouer avec les enfants et/ou participer à leurs activités de loisirs.
- Aider les enfants à faire leurs devoirs.
- Emmener-aller chercher les enfants à l'école, la crèche, chez l'assistante maternelle ou à leurs activités ».

### Les modalités de réponse proposées :

1. Toujours moi.
2. Le plus souvent moi.
3. Autant moi que mon conjoint.
4. Le plus souvent mon conjoint.
5. Toujours mon conjoint.
6. Toujours ou le plus souvent d'autres membres du ménage.
7. Toujours ou le plus souvent quelqu'un ne faisant pas partie du ménage.
8. Les enfants eux-mêmes.
9. N'est pas concerné.

### Distribution de la population pour chaque variable de l'analyse

	Effectifs	Proportion en %
<b>Sexe du déclarant</b>		
• Homme	409	51,2
• Femme	514	48,8
	<b>923</b>	<b>100,0</b>
<b>Composition sexuée de la fratrie en 2005</b>		
• Fratrie masculine	290	33,4
• Fratrie féminine	245	28,0
• Fratrie mixte	388	38,6
	<b>923</b>	<b>100,0</b>
<b>Arrivée d'un enfant</b>		
• Pas de nouvel enfant	740	75,9
• Arrivée garçon	95	12,8
• Arrivée fille	88	11,3
	<b>923</b>	<b>100,0</b>
<b>Enfants âgés de 6 ans et plus en 2008</b>		
• Pas tous les enfants de 6 ans et plus	414	49,8
• tous les enfants de 6 ans et plus en 2008	509	50,2
	<b>923</b>	<b>100,0</b>
<b>Âge du père en 2008</b>		
• Père moins de 40 ans	446	53,4
• Père de 40 ans et plus	477	46,6
	<b>923</b>	<b>100,0</b>
<b>Différence d'âge</b>		
• Père plus âgé	382	41,4
• Père même âge ou plus jeune	541	58,6
	<b>923</b>	<b>100,0</b>
<b>Diplôme du père</b>		
• Père sans études supérieures	603	66,9
• Père avec études supérieures	320	33,1
	<b>923</b>	<b>100,0</b>
<b>Différence de diplôme</b>		
• Père plus diplômé	163	19,4
• Père même diplôme ou moins diplômé	760	80,6
	<b>923</b>	<b>100,0</b>
<b>Changement de la participation du père aux revenus</b>		
1. Part père identique	185	20,0
2. Hausse part père	253	28,5
3. Baisse part père	250	25,6
9. Part inconnue	235	25,9
	<b>923</b>	<b>100,0</b>
<b>Changement activité de la mère</b>		
1. Inactive-inactive	104	15,8
2. Inactive-active	75	8,7
3. Active-inactive	46	4,9
4. Active-active	698	70,6
	<b>923</b>	<b>100,0</b>

Source : INED-INSEE, enquêtes ERFI-GGS, 2005 et 2008.

Lecture : des 923 personnes interrogées et appartenant aux couples étudiés, 51,2 % sont des hommes, 33,4 % appartiennent à des couples ayant un ou des enfants uniquement de sexe masculin en 2005, et 75,9 % n'ont vu l'arrivée d'aucun nouvel enfant entre 2005 et 2008.